MISSIONS ÉCONOMIQUES REVUE RÉGIONALE

Revue Elargissement

N°72 - 17 janvier 2005

© MINEFI – DGTPE

Consultez notre site consacré à l'élargissement de l'UE : www.missioneco.org/elargissement

Edito

Sommaire

Echéances 2005 pour les NEM..p 1
Inflation 2005 : ralentissement...p 2
Jeux et jouets……..……p 3
Concurrence fiscale……p 4

Les échéances européennes de 2005 vues par les NEM

Le Conseil Européen de Bruxelles (16/17.12.2004) a notamment montré que les Nouveaux Etats Membres (NEM) entendent prendre toute leur part dans les débats. Quelles sont leurs positions sur les élargissements à venir et le cadre financier 2007-2013, deux thèmes « bruxellois » majeurs cette année* ?

■ Les nouveaux élargissements : l'année 2005 sera décisive à cet égard et les NEM sont en général favorables à la poursuite du processus d'élargissement.

● Bulgarie et Roumanie : le traité d'adhésion devrait être signé lors de la session du conseil « affaires générales » du mois d'avril 2005 sous réserve de l'avis conforme du Parlement Européen, en vue d'une adhésion en janvier 2007. Les efforts importants que la Roumanie doit encore accomplir en ce qui concerne la justice et les affaires intérieures, la concurrence et l'environnement ont été soulignés par le Conseil Européen de Bruxelles, alors que la Bulgarie ne fait pas l'objet des mêmes injonctions. Tous les NEM soutiennent l'entrée rapide de ces deux états « frères » dans l'Union.

● Croatie : la négociation d'adhésion devrait s'ouvrir le 17 mars 2005 pour autant que la Croatie coopère pleinement avec le Tribunal Pénal International de La Haye. La plupart des observateurs estiment que cette condition devrait être remplie. Là encore, le soutien de tous les NEM, même celui de la Slovénie qui a quelques litiges bilatéraux avec elle, est acquis à la Croatie.

● Turquie : sous réserve d'un accord du Conseil sur le « cadre de négociation » avec la Turquie, la négociation d'adhésion pourra commencer le 3 octobre 2005. La Turquie s'est engagée à signer, avant l'ouverture effective des négociations, le protocole relatif à l'adaptation de l'accord d'Ankara (accord de libre échange entre l'Union à 15 et la Turquie qui doit être étendu aux 10 NEM dont Chypre) à « la composition actuelle de l'Union Européenne ». La Turquie devra également avoir mis en vigueur six textes législatifs spécifiques. Le cadre des négociations devra prévoir des dispositions sur les périodes transitoires, les clauses de sauvegardes, etc. En tout état de cause, les négociations d'adhésion ne pourront être conclues « qu'après l'établissement du cadre financier pour la période débutant en 2014 » selon le Conseil de Bruxelles. Seule la République de Chypre, parmi les NEM, a des difficultés majeures avec l'accession de la Turquie à l'Union Européenne.

■ Le cadre financier de l'Union 2007-2013 (plus connu sous le nom de « perspectives financières ») : les conclusions de la Présidence du Conseil Européen reflètent les difficultés de la négociation en cours. Concrètement, le Conseil a maintenu le plafond des ressources propres à son niveau actuel de 1,24% de RNB de l'Union à 25 et « l'objectif consistant à parvenir à un accord politique d'ici juin 2005 » a été rappelé, même si la plupart des observateurs doutent que cette échéance soit tenue. Sur le cadre financier, les NEM cherchent, avant tout, à « sanctuariser » les dépenses de la politique de cohésion, telle qu'elles sont prévues dans la proposition de la commission. Certains d'entre eux sont hostiles à ce que les dépenses de cohésion dans chaque pays soient plafonnées à 4% de son PIB. Tous les NEM demandent la suppression du chèque britannique et la majorité d'entre eux sont hostiles à une correction généralisée des soldes nets.

* Trois autres sujets seront au cœur des débats en 2005 :

■ La réforme du pacte de stabilité et de croissance. L'objectif de la présidence luxembourgeoise est d'arriver à un accord sur une nouvelle interprétation du pacte de stabilité et de croissance pendant le semestre de sa présidence. Les NEM sont, dans leur majorité, favorables au maintien des règles actuelles mais s'accommoderont des modifications qui seront décidées par les membres de la zone euro, dont ils ne font pas partie, à condition qu'elles ne soient pas trop substantielles.

■ La revue à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne sera à l'ordre du jour du Conseil Européen de Printemps (mars 2005). Les NEM sont, en majorité, attachés à la stratégie de Lisbonne, mais ils en donnent une interprétation étroite : seul le premier pilier de cette politique (compétitivité et croissance) les intéresse et ils sont particulièrement attentifs à ce que le financement des priorités de la stratégie de Lisbonne ne se fasse pas au détriment de la politique de cohésion.

■ Les relations extérieures de l'Union motivent les NEM sur deux points principaux : les relations transatlantiques (les NEM sont très attachés au développement d'une relation transatlantique forte) et la politique de voisinage avec les pays de l'est européen, en particulier l'Ukraine. La Pologne, appuyée plus ou moins franchement par les autres NEM, souhaite qu'une perspective d'adhésion, même lointaine, soit offerte à l'Ukraine.

Olivier LOUIS
olivier.louis@missioneco.org